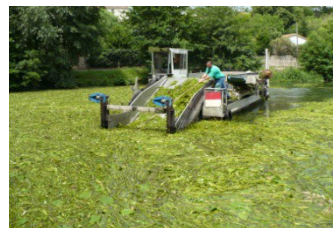




CTMA ZONE HUMIDE LIÉE A LA SEVRE NIORTAISE, AU MIGNON ET AUX AUTIZES



Conférence départementale de l'eau – 27 novembre 2014

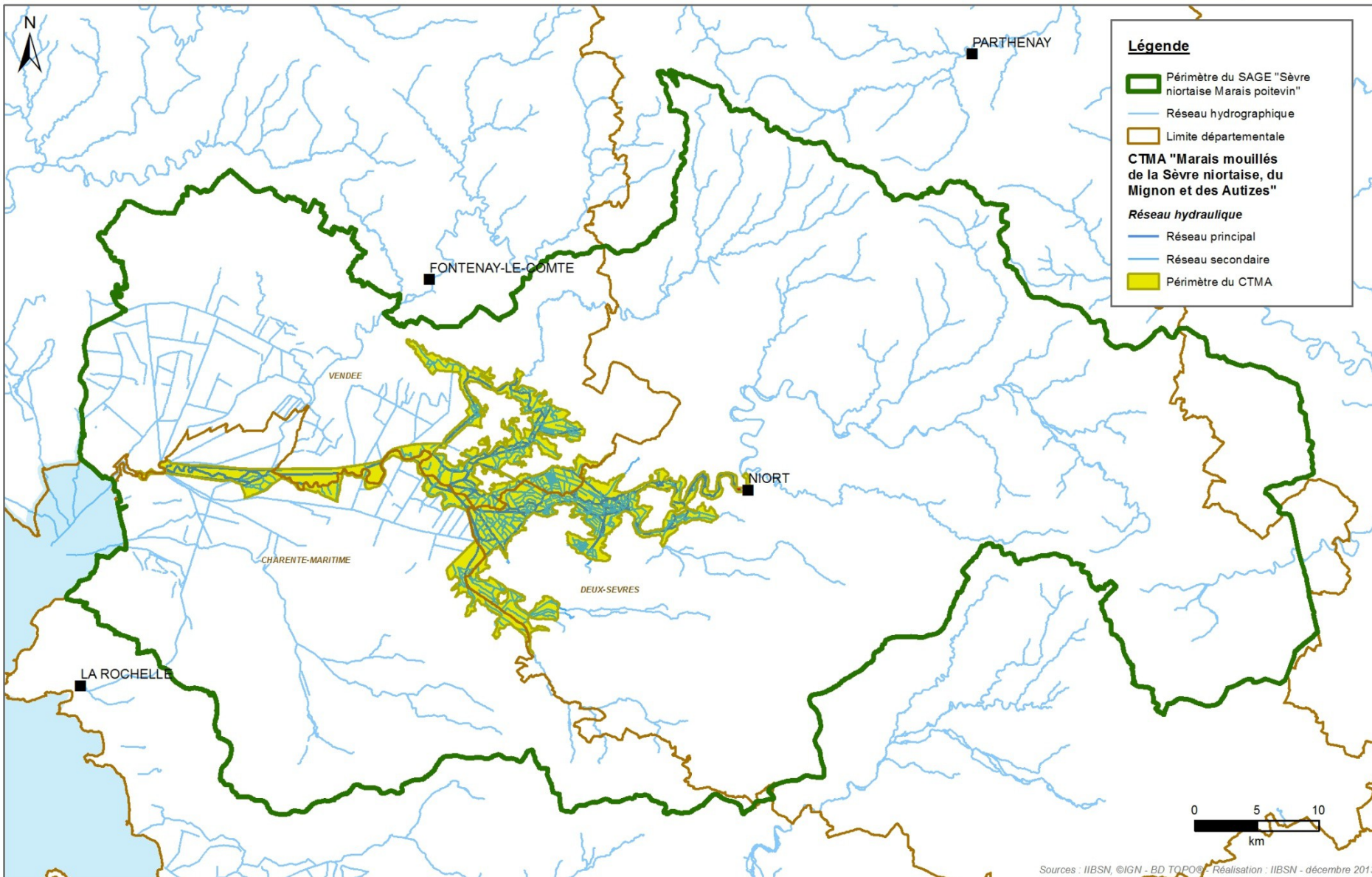




Marais mouillés de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autizes

Périmètre du CTMA

CTMA ZH
2014-2018



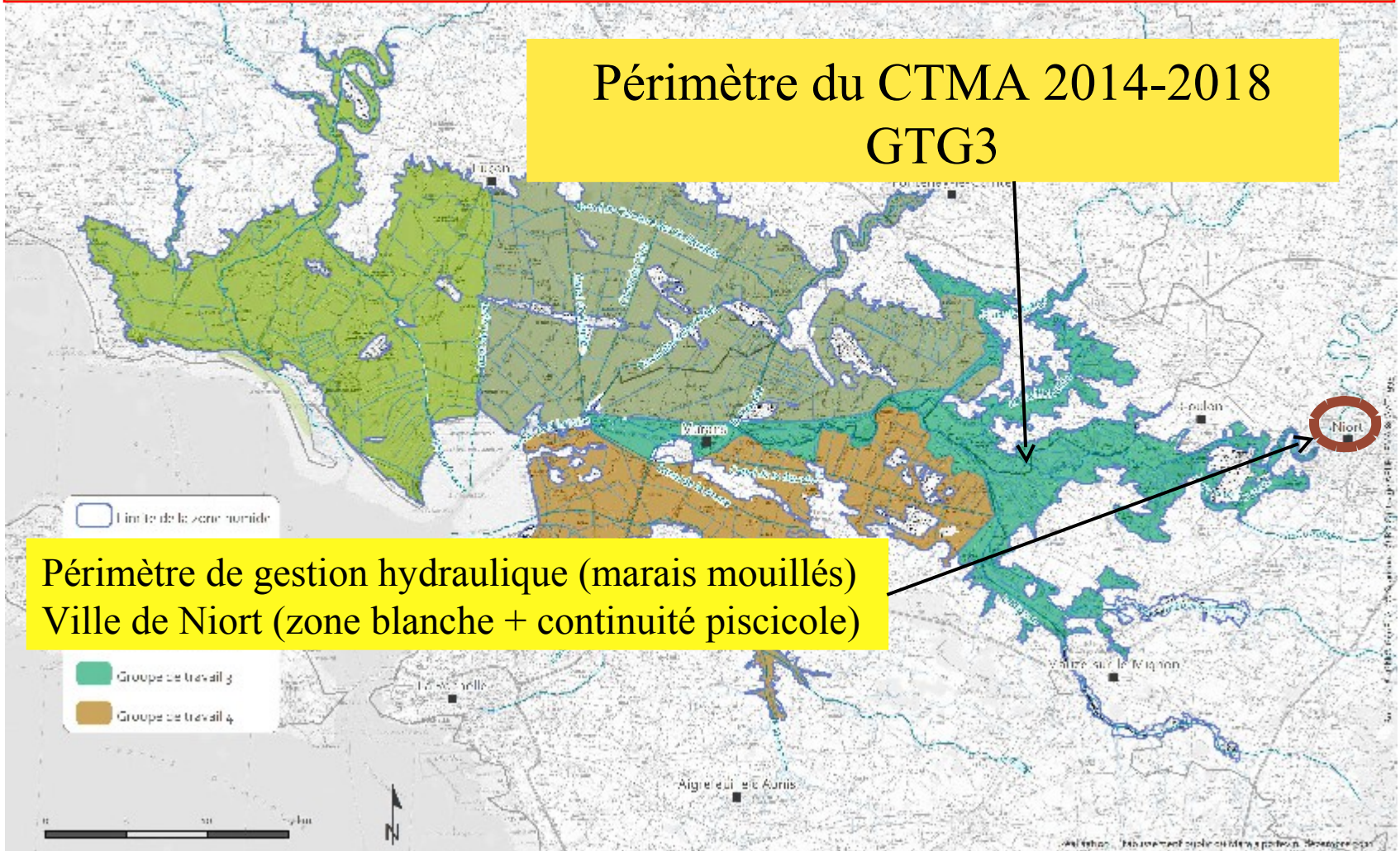
Le périmètre

2 CTMA zh prévus en 2014 : Marais mouillés Sn, Mi, Aut + Marais du sud Vendée

1 CTMA zh prévu fin 2014 (mise en oeuvre 2015) : Marais du nord-Aunis

1 CTMA zh en cours jusqu'en 2015 : Marais du Lay

Périmètre du CTMA 2014-2018 GTG3

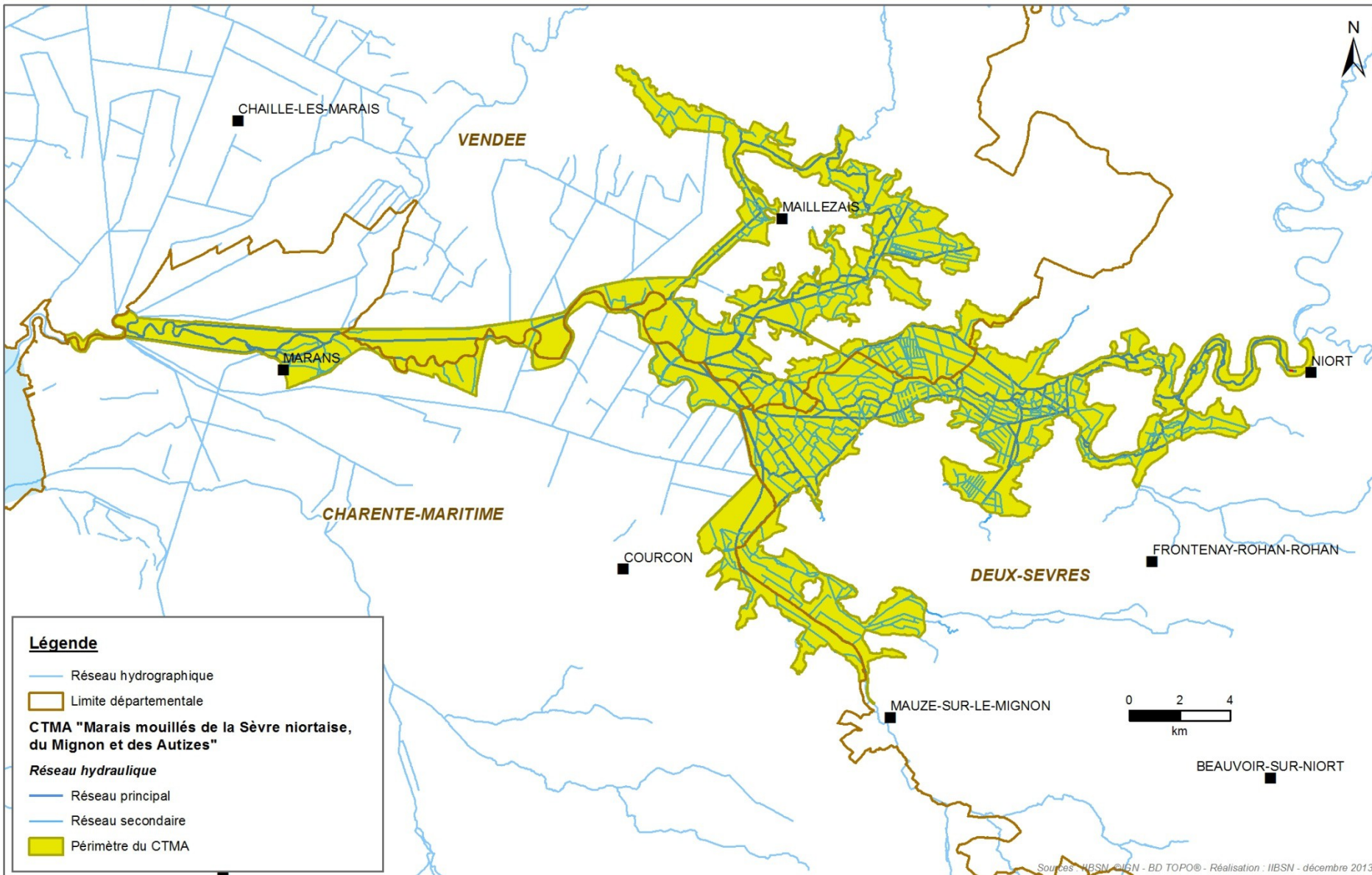




Marais mouillés de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autizes

Périmètre du CTMA

CTMA ZH
2014-2018





Partie 1

Calendrier

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT / Echancier



	15/12/2013	janv-14	févr-14	mars-14	avr-14	mai-14	juin-14	juil-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14
Dépôt AELB	18-déc-13												
Avis favorable de la CLE SNMP		21-janv-14											
Avis fav. comité MR / CG85			25-févr-14										
Avis fav. EPMP			28-févr-14										
Validation CI AELB				06-mars-14									
Validation CA AELB				27-mars-14									
Signature CTMA													
Mise en œuvre actions hors DIG													
Instruction DIG					Elaboration dossier DIG			Dépôt DIG		Instruction DIG			

Signature CTMA envisagée fin novembre / début décembre 2014

La délibération du CA de l'agence (27 mars 2014) a permis d'engager le programme d'actions dès 2014 pour les études ou les travaux sur le domaine public.

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT / Echancier 2015



	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15
DIG	enquête publique			arrêté DIG								
Etudes, animations, MOE, ...	(1) (2)											
Travaux sur domaine public	(1) (2)											
Travaux hors domaine public							(2)					
Autres opérations spécifiques urgentes ou conventionnées : piégeage, PARM, désencomb, ..	(1) (2)											

(1) sous réserve de disposer des autorisations nécessaires (code de l'environnement, urbanisme, ...)

(2) sous réserve de disposer des autorisations d'engagement financier



Partie 2

**Rappel de la démarche de programmation,
les évolutions attendues**

Détermination des enjeux

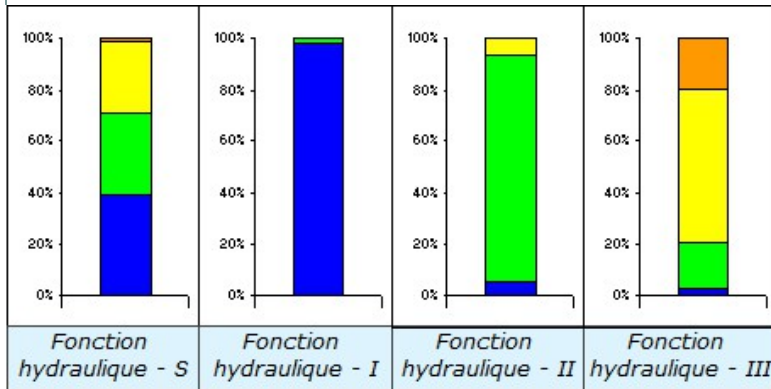


Les enjeux sont déterminés par le **diagnostic du territoire** et la **perception des acteurs** étudiées au regard :

- Des enjeux et des objectifs déjà fixés par les documents de cadrage (plan gouvernemental, SDAGE, SAGE SNMP et orientations de la CLE du 6 mars 2013, DCE, arrêté de classement juillet 2012, note de cadrage EPMP-AELB du 29 avril et du 15 octobre 2013).
 - Les actions du CTMA doivent répondre aux questions et aux objectifs de ces documents
- Du diagnostic 2012 - 2013 (appuyé par l'évolution fonctionnelle 2006-2012)
 - Les actions correctives sont ciblées (territoire, fonctions, paramètres)
- Par le contexte sociétal du bassin versant apprécié au travers d'une enquête et d'entretiens réalisés auprès des acteurs de terrain.
 - Prise en compte des souhaits des syndicats de marais : séances de travail, visites de terrain, capacités financières, ...
 - Prise en compte des souhaits des services de l'Etat, des collectivités et des autres usagers

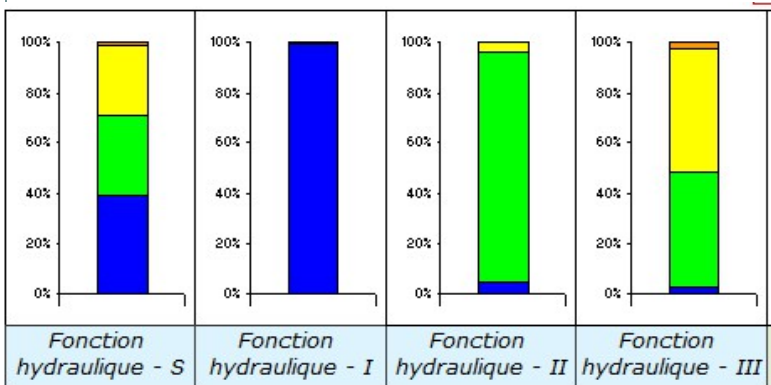
Les évolutions fonctionnelles 2006 - 2012

Fonction hydraulique



2006

Atteindre 80% en classe de qualité bonne sur les unités hydrauliques (biefs / UHC)
Maintenir 80% en classe de qualité bonne sur les réseaux



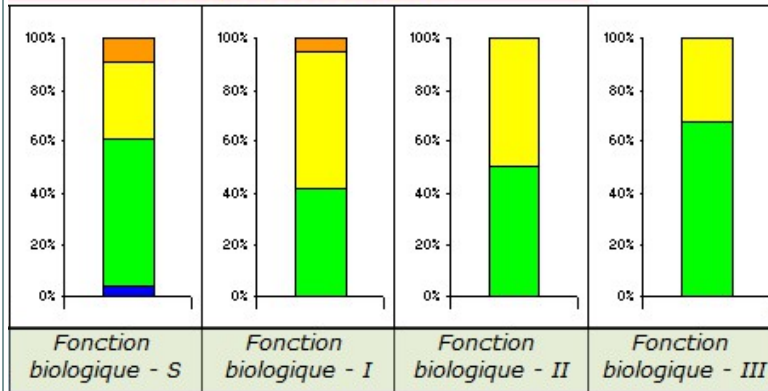
2012

Maintien des actions sur les réseaux I et II
 Programmes de travaux sur le réseau III
 Déploiement d'actions ciblées sur les unités surfaciques



Les évolutions fonctionnelles 2006 - 2012

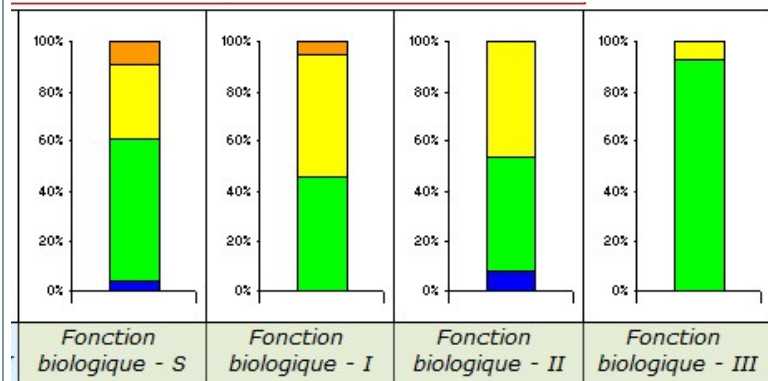
Fonction biologique



2006

Atteindre 80% de classe de qualité bonne sur l'ensemble du site.

Définir plus d'actions sur les unités hydrauliques, sur le réseau I et sur les réseaux II

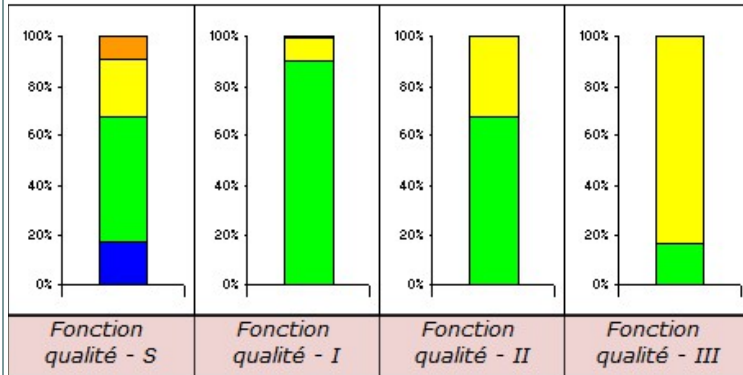


2012



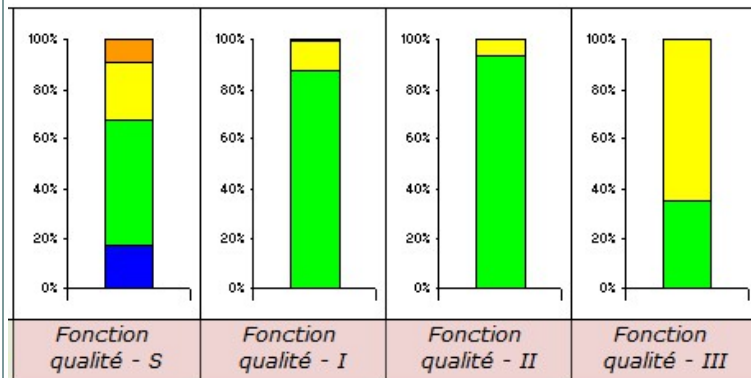
Les évolutions fonctionnelles 2006 - 2012

Fonction qualité



2006

Atteindre 80% de bonne fonction qualité sur l'ensemble de la zone
Entreprendre plus d'actions sur les unités hydrauliques et les réseaux III et en maintenant les actions sur le réseau I et II.



2012



Les actions = réponses au bilan du CREzh précédent



L'analyse comparative fonctionnelle montre que :

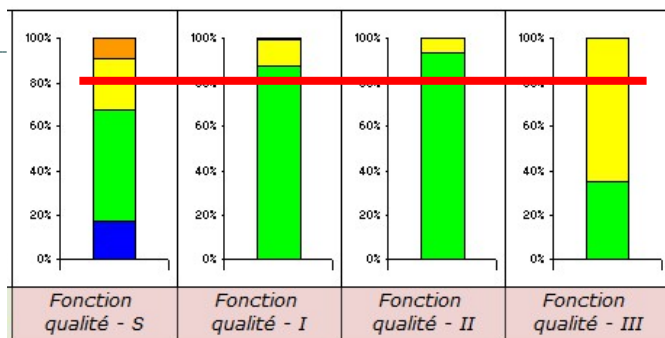
- Il n'y a peu d'évolution fonctionnelle marquante sur le surfacique malgré le retour en prairies de plusieurs centaines d'hectares cultivés (limite de l'analyse et notion « d'efficacité » suivant les UHC)
- Sur les réseaux :
 - L'évolution la plus marquante est la fonction hydraulique du réseau IIIc
 - La fonction hydraulique est maintenue sur les réseaux I et II
 - Les fonctions biologique et qualité évoluent sur les réseaux II et IIIc

Les actions proposées devront apporter une réponse qui fera évoluer la fonction biologique sur les réseaux et maintiendra le bon état fonctionnel existant

Soit:

- Des actions à continuer dans le temps pour pérenniser la qualité fonctionnelle actuelle.
- Des actions nouvelles, sur de nouveaux réseaux sur de nouveaux ouvrages.
- Une amélioration de certains modes opératoires : gestion des ouvrages à la période de migration des aloses et des lamproies, nécessité d'un cadrage réglementaire de l'Etat.
- **Une réflexion ou une définition du nouveau protocole de gestion des niveaux d'eau nécessaire à l'amélioration des fonctions biologique et qualité (hors CTMA)**

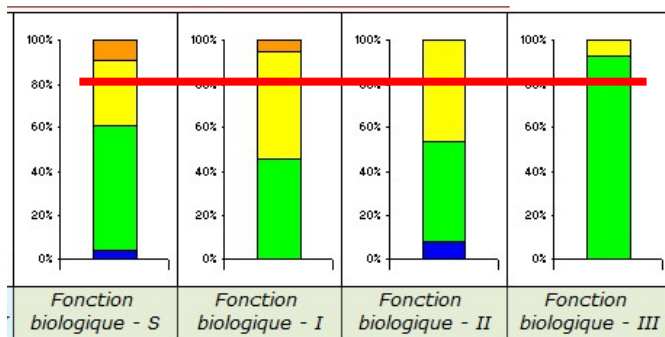
Les objectifs du nouveau CTMA 2014 - 2018



Fonction qualité

Actions ciblées sur le surfacique (zone de submersion acceptable ou subie) et le réseau III

Maintien des actions sur le réseau I et II : niveaux de priorité + fréquence

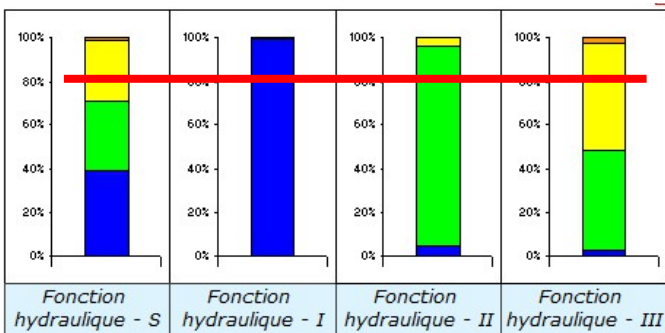


Fonction biologique

Plus d'actions sur le surfacique (reconquête prairie)

Plus d'actions sur les réseaux I et II : maintien de la diversité des classes d'envasement + implantation d'hélophytes + plantations de ripisylves

gestion des niveaux (travail GT3) et continuité piscicole



Fonction hydraulique

Actions ciblées sur le surfacique (zones de submersion acceptable ou subie) et le réseau III

Maintien de la qualité fonctionnelle sur les réseaux : niveaux de priorité + fréquence



Partie 3

le programme du CTMAzh 2014-2018

Le programme d'actions



Actions prioritaires : actions à fort gain permettant d'atteindre le BEE ou BPE

- Règlement d'eau adapté (hors CTMA)
- Restauration ou entretien des réseaux (avec niveaux de priorité)
 - Entretien de la végétation
 - Lutte contre les invasives aquatiques
- Gestion, équipement ou effacement des ouvrages (volet piscicole)
- Restauration, acquisitions ou mobilités foncières (fonction des enjeux – *eau / biodiversité* -, avec secteur prioritaires)

Actions stratégiques : actions incontournables pour le territoire et le CTMA

- Gestion des niveaux d'eau (hors CTMA / GT3)
 - Lutte contre les ragondins
- Restauration entretien du parcellaire

Actions immédiates: actions correctives ponctuelles locales

- Protection des berges (menace d'infrastructures)
 - Retrait d'encombres suite à une crue
 - Réfection d'ouvrage

Le programme d'actions CTMAzh 2014 - 2018



8 Thématiques : par groupes d'actions et suivant les rubriques financières AELB

Evaluations, études et suivis / Restauration du lit mineur et des berges / Entretien du lit mineur et des berges entretien / Travaux sur ouvrages / Restauration du lit majeur / Contrats de marais / Acquisitions foncières / Animation du CTMAzh

Déclinaison en 35 Actions = détail suivant la nature des études et des travaux

Chacune des actions fait l'objet d'une fiche descriptive précisant :

Les enjeux et les fonctions associées,

Les objectifs de l'action, son emprise territoriale, le calendrier de mise en oeuvre

Le descriptif technique, les modes opératoires,

Les maîtrises d'ouvrages et les partenariats,

La coordination avec d'autres mesures ou actions du contrat, le cas échéant l'intégration possible au sein du CTMA cadre

Le budget de l'opération et les financements potentiels

Certaines actions d'évaluation et de suivi seront intégrées en 2015 au CTMA cadre qui doit être mis en oeuvre à l'échelle du Marais poitevin (coordination EPMP).

Une fiche action « contrat de marais » est identifiée dans le programme. Ce volet est transversal à plusieurs actions du CTMA.

Le programme d'actions CTMAzh 2014 - 2018



Le montant prévisionnel (programme validé AELB_27 mars 2014) :

17 252 083 € TTC

Ressortent en particulier : le programme sur les berges, la végétation aquatique envahissante, les travaux sur ouvrages et la continuité piscicole, les opérations sur le foncier

Les maîtres d'ouvrages

IIBSN, SMM et UMM, PNR, CREN, CGx (foncier), ville de Niort, SMVSA, CdC VSA, CHAMBAGRI (diag. exploitations), FDGDON (ragondins), EPMP (contrats de marais, évaluations)

La coordination du CTMAzh et les animations territoriales

IIBSN + PNR + CREN + SMVSA



Partie 4

Conformité avec le SAGE SNMP

Conformité du CTMAzh avec le SAGE SNMP



Les orientations du SAGE

- **Objectif 4 du PAGD : préserver et mettre en valeur les milieux naturels aquatiques**
4A – circulation piscicole / 4C – gestion de l'eau (hors CTMA) / 4D – habitats piscicoles et frayères / 4F – espèces allochtones ou envahissantes
- **Orientations du 06 mars 2013 : périmètre (cohérence hydraulique et fonctionnelle, unicité et continuité des contrats, pas de recouvrement ou de zone blanche) / travaux sur le lit mineur, mais aussi le lit majeur, les ouvrages, les annexes hydrauliques ou encore les zones humides connexes / coordination des CTMA marais par l'EPMP**

Les réponses apportées par le CTMAzh

- **Objectifs et niveaux d'ambitions en faveur de la reconquête des milieux aquatiques : démarche d'évaluation fonctionnelle visant à atteindre le « bon état » ou le « bon potentiel écologique » au sens de la DCE. Seuil de 80% de classes en bon ou très bon état**
- **Périmètre = périmètre règlement d'eau GTG3 = UHC marais mouillés Sèvre, Mignon, Autizes**
- **Programme d'actions global sur l'ensemble des compartiments (lit mineur, lit majeur)**
- **Coordination EPMP = contrat cadre à intervenir / indicateurs communs de suivi et d'évaluation**

Le programme d'actions a été validé par la CLE du SAGE SNMP le 21 janvier 2014

CTMA zone humide liée à la Sèvre niortaise, au Mignon et aux Autizes

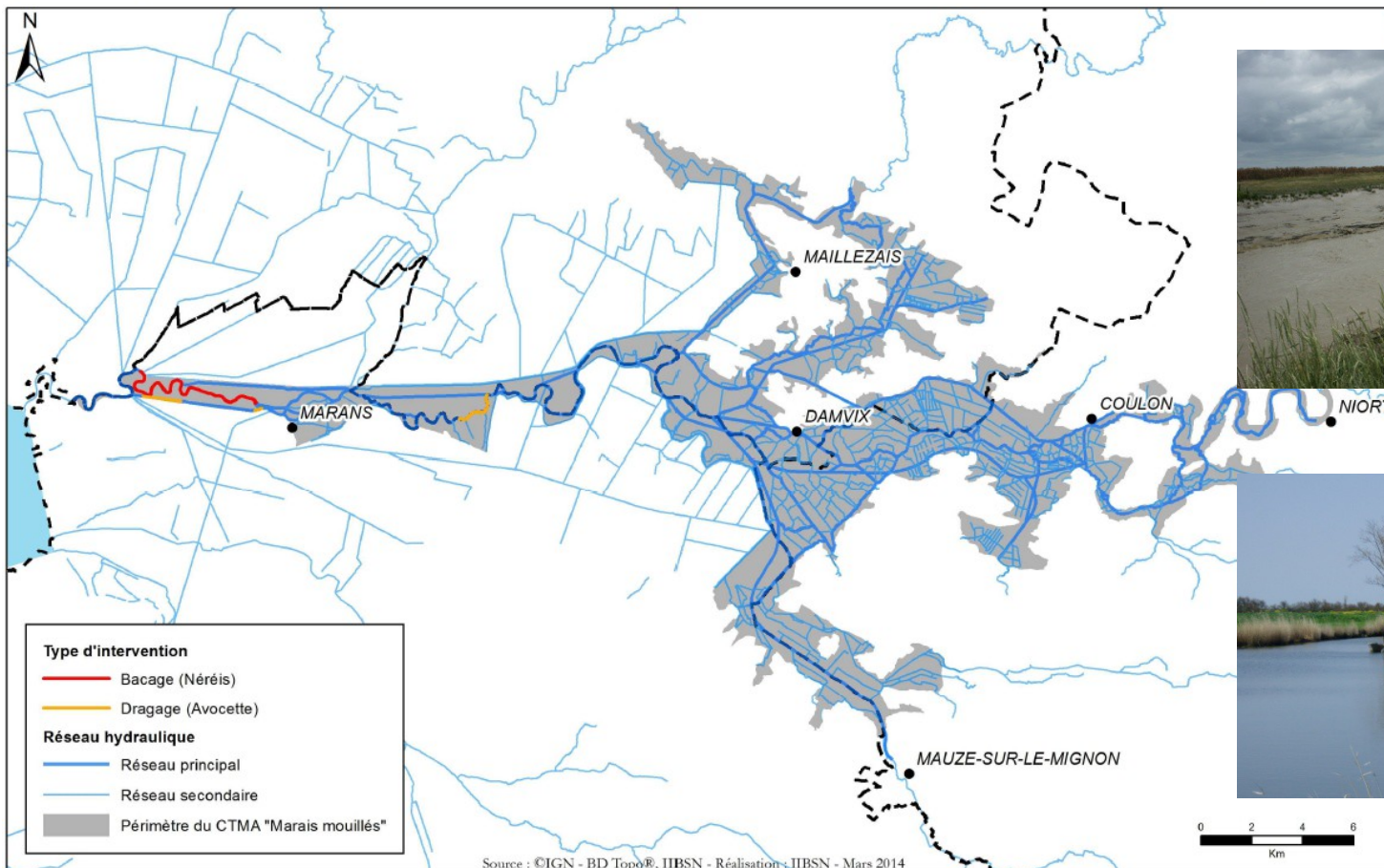
Programme 2015 – Travaux de restauration (DPF)



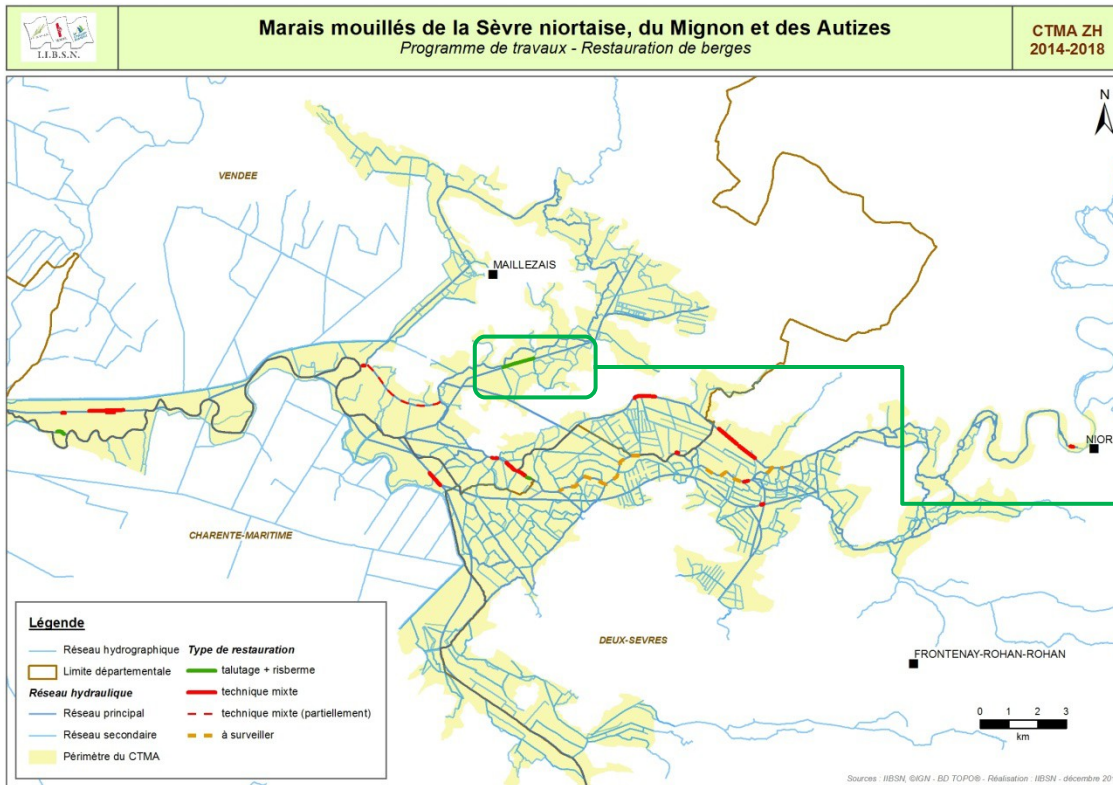
Entretien du réseau principal domanial - Programme 2014

Bacage, dragage, désenvasement

CTMA ZH
2014-2018

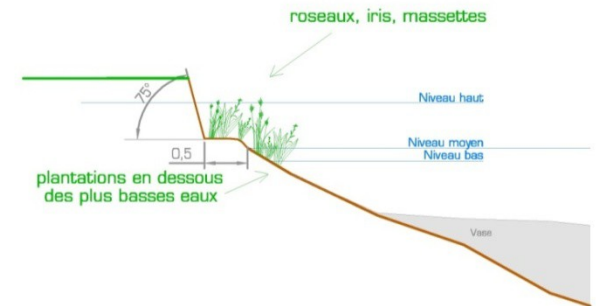


Programme 2015 – Travaux de restauration (berges)



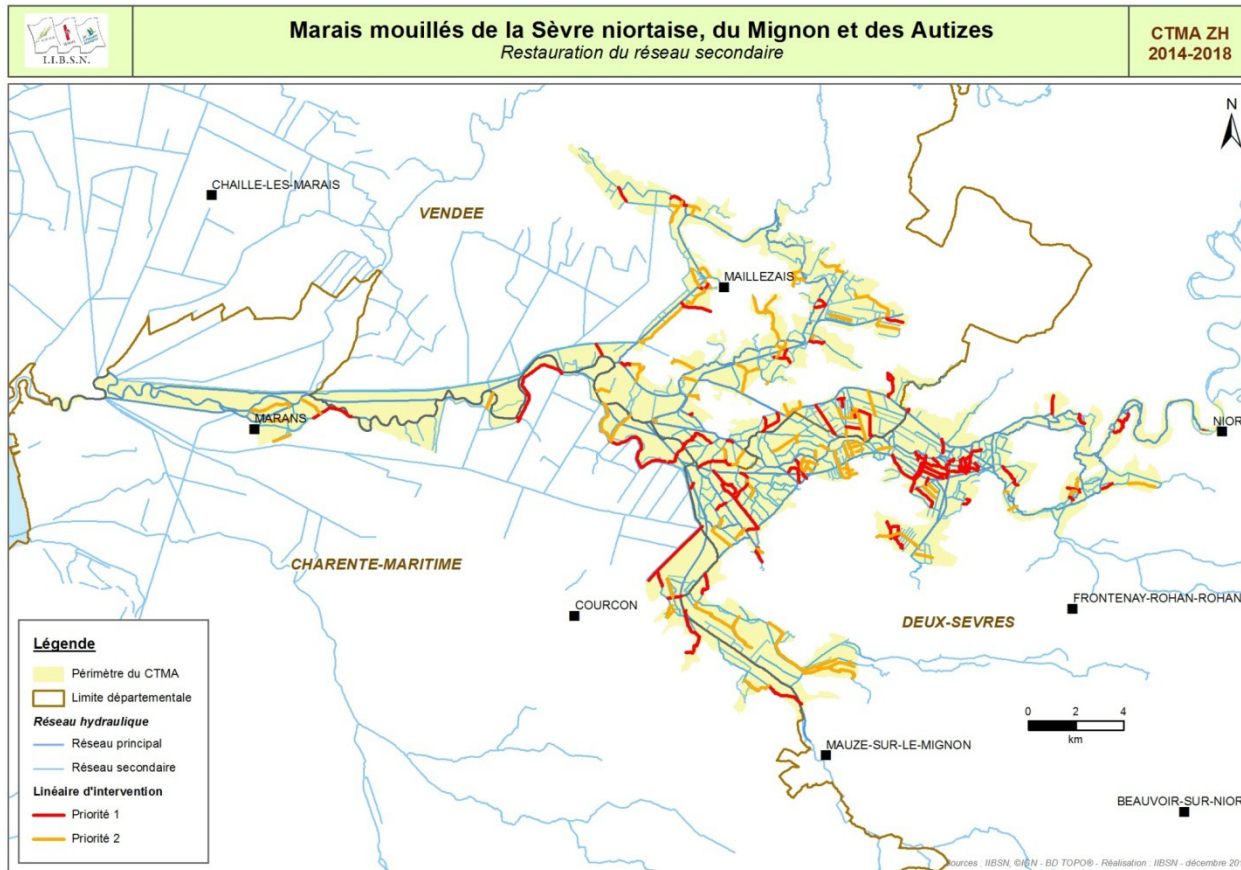
Canal de la Vieille Autize / CRBV 2015

1 - Risberme + plantations d'hélophytes



CTMA zone humide liée à la Sèvre niortaise, au Mignon et aux Autizes

Programme 2015 – Travaux de restauration (réseau local)



Programme 2015 :
priorités 1 du CTMA

(partiel pour Dpt / limité
par AutoFi du SMM79)



CTMA zone humide liée à la Sèvre niortaise, au Mignon et aux Autizes

Programme 2015 – Travaux d'entretien



Démarrage : mai 2015
Durée : 6 mois

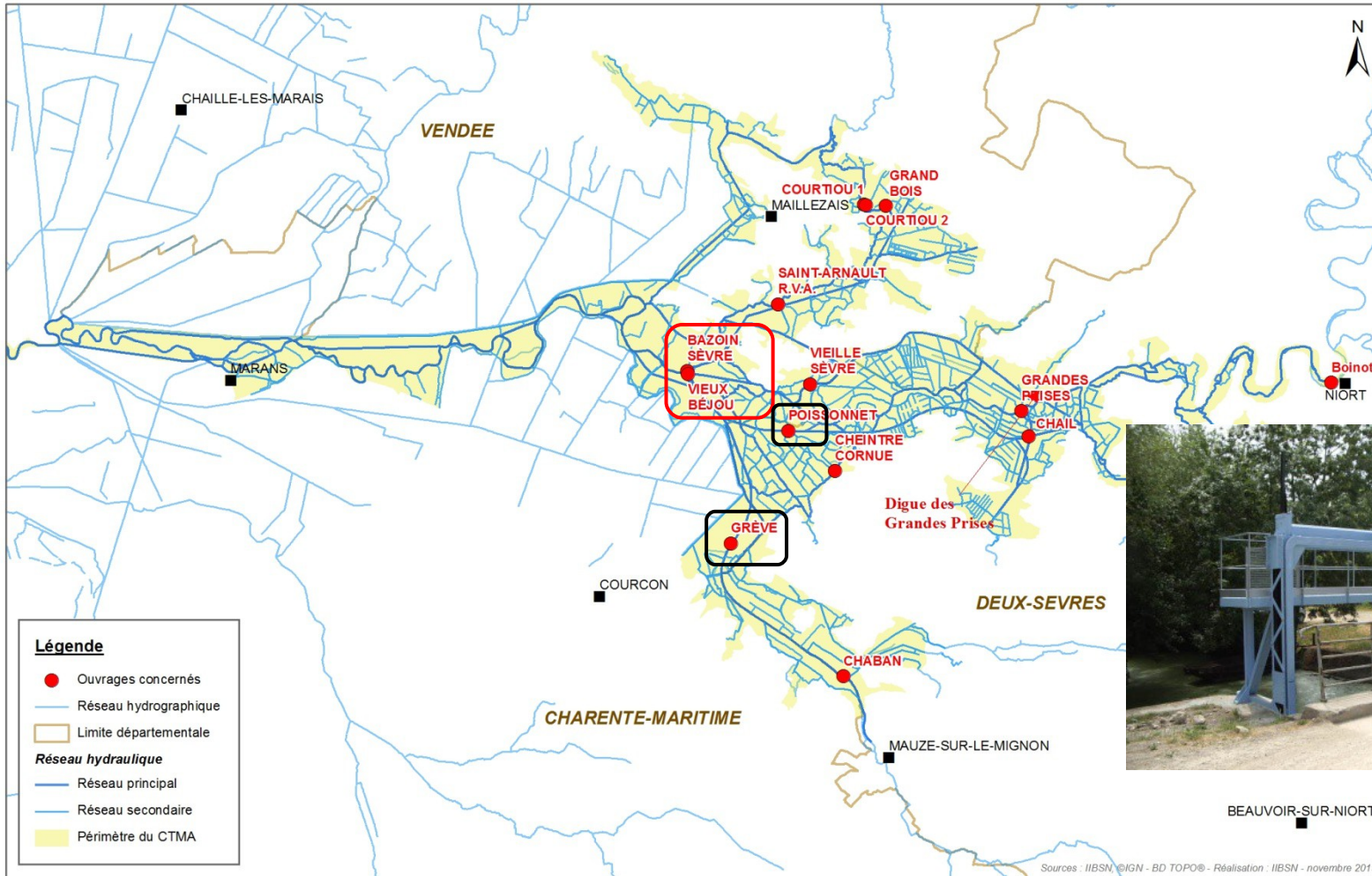
Année 2014 : 1 300 km / 2 passages
Vigilance « jussies terrestres » et autres espèces invasives

Programme 2015 – Ouvrages et restauration du lit majeur



Marais mouillés de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autizes
Programme de travaux - Ouvrages hydrauliques

CTMA ZH
2014-2018



Engagements

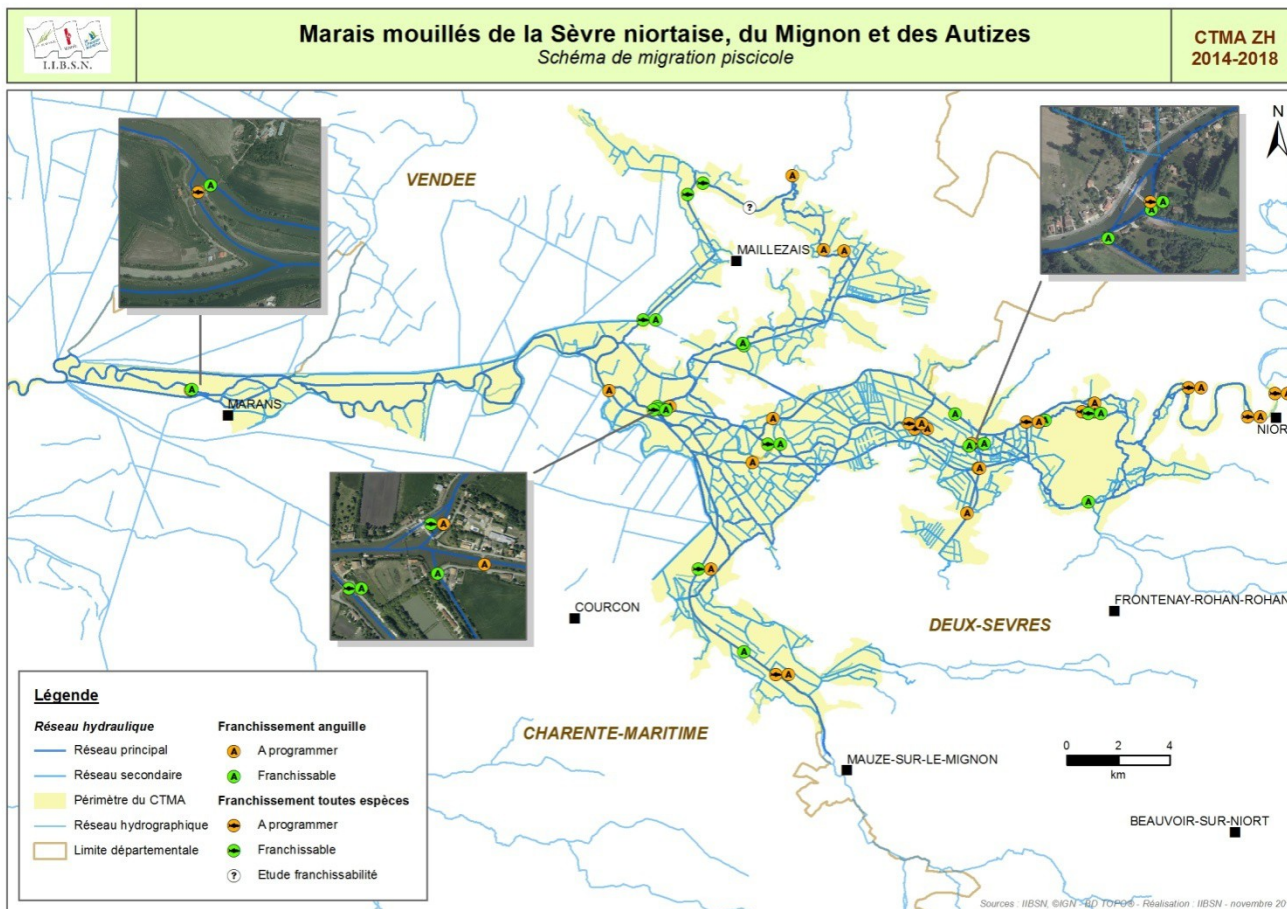
- 2014
- 2015



BEAUVOIR-SUR-NIORT

CTMA zone humide liée à la Sèvre niortaise, au Mignon et aux Autizes

TRAVAUX SUR OUVRAGES

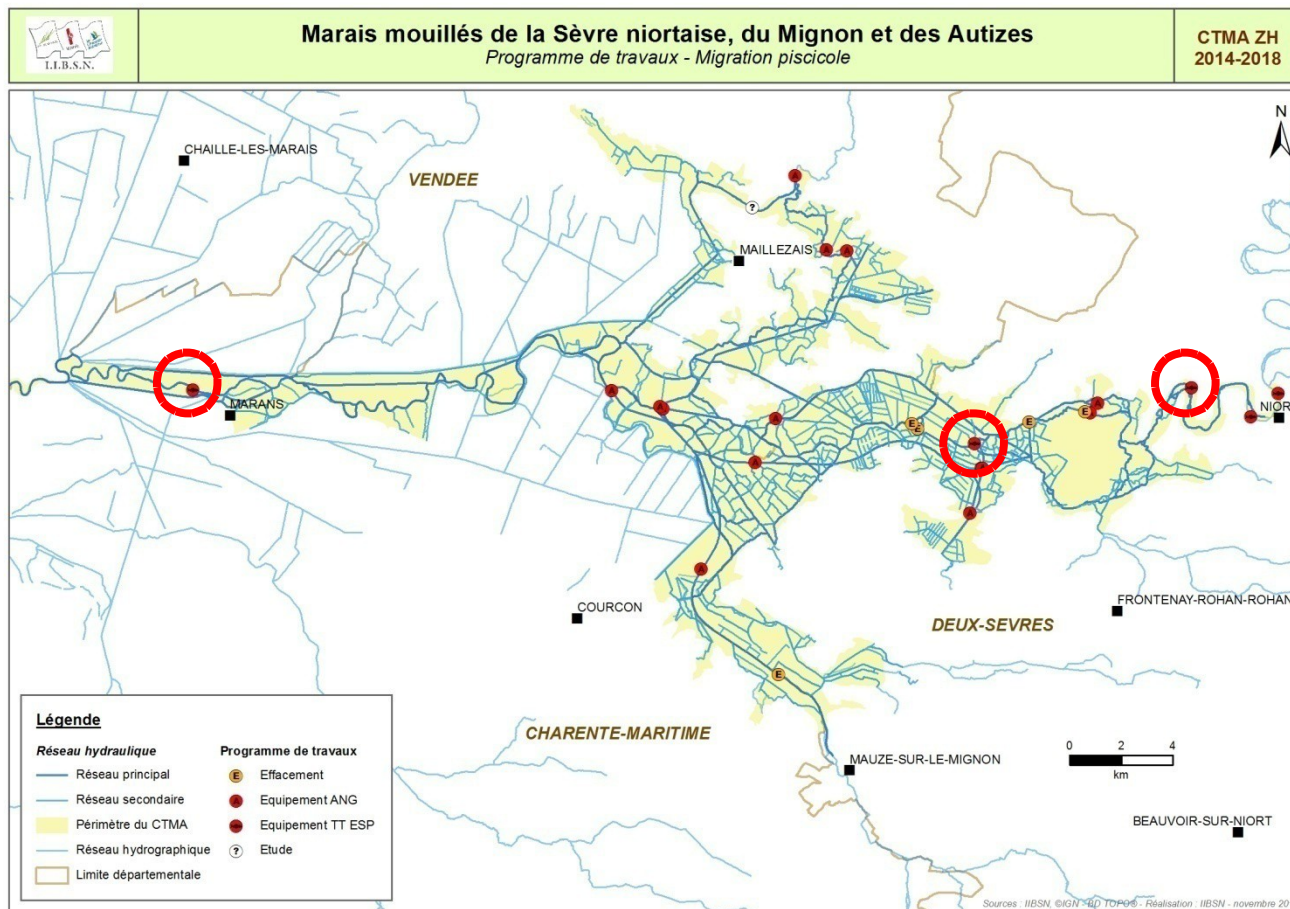


**CONTINUITÉ
ÉCOLOGIQUE –
Poissons
migrateurs
(ACTION n°28)**

**Schéma de
migration**

CTMA zone humide liée à la Sèvre niortaise, au Mignon et aux Autizes

TRAVAUX SUR OUVRAGES



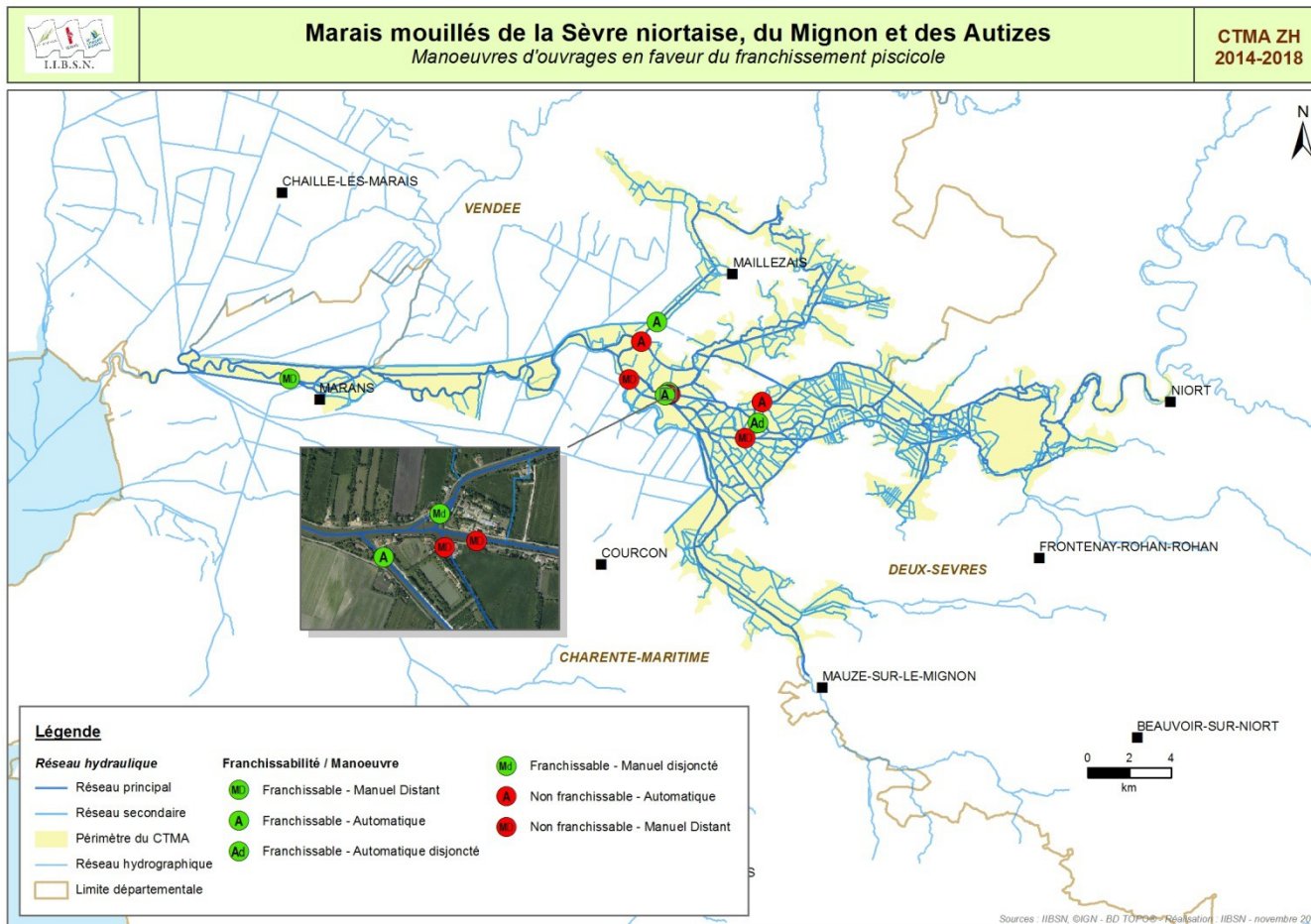
**CONTINUITÉ
ÉCOLOGIQUE –
Poissons
migrateurs
(ACTION n°28)**

**Travaux CTMA
2014 - 2018**

**Pour les passes ANG,
coordination avec action n°27
restauration et modernisation
des ouvrages hydrauliques
(en terme de programmation)**

CTMA zone humide liée à la Sèvre niortaise, au Mignon et aux Autizes

TRAVAUX SUR OUVRAGES



**CONTINUITÉ
ÉCOLOGIQUE –
Poissons
migrateurs
(ACTION n°28)**

**Manœuvres et
gestion : biefs de
Bazoin et des
Bourdettes**



Programme 2015 – Continuité

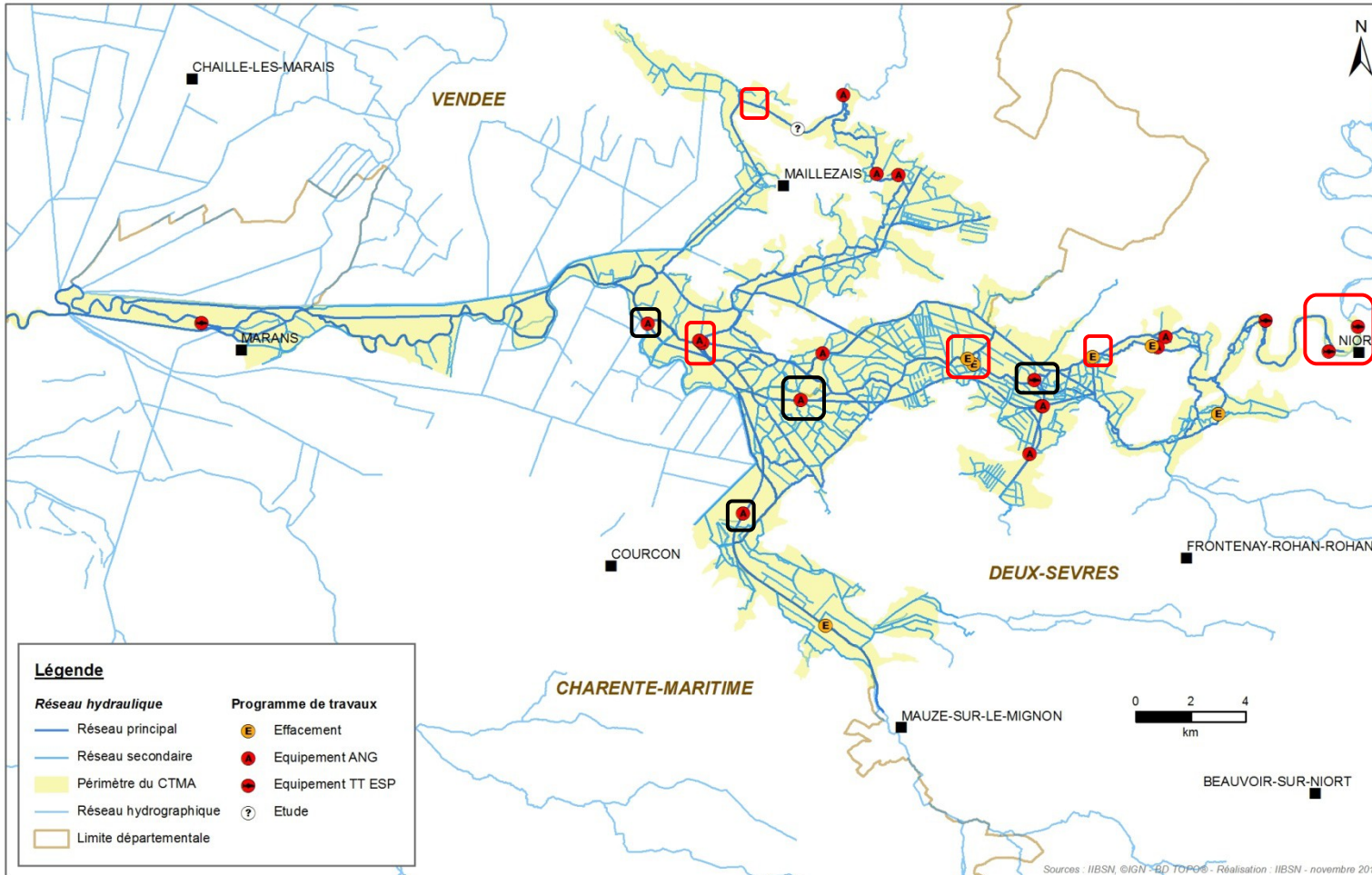


Marais mouillés de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autizes
Programme de travaux - Migration piscicole

CTMA ZH
2014-2018

Engagements

-  2014
-  2015



CTMA zone humide liée à la Sèvre niortaise, au Mignon et aux Autizes

Programme 2015 – Continuité



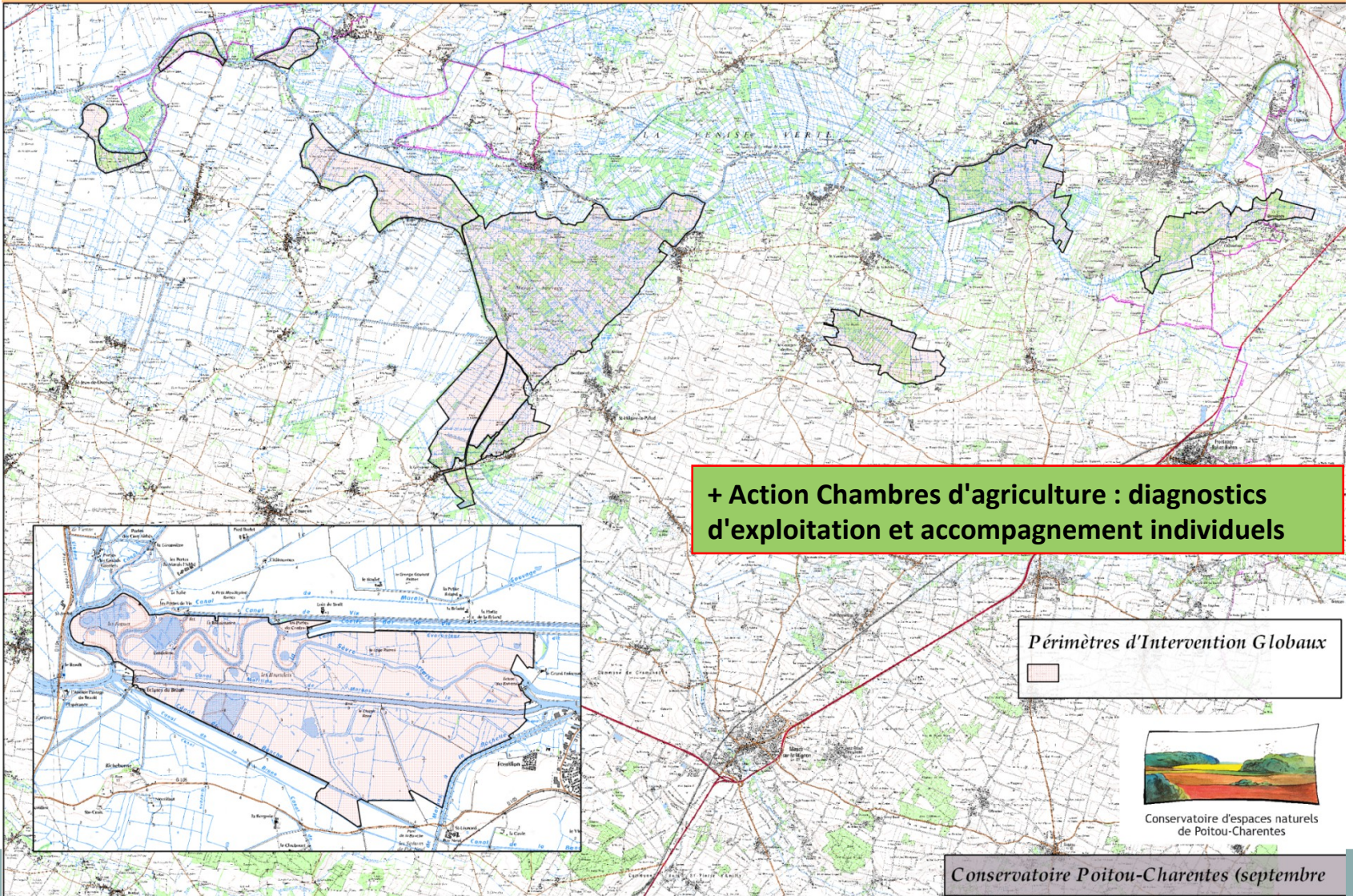
Ouvrages de Bouzon et du fer à cheval sur la Sèvre niortaise – ville de Niort – engagement des études MOE 2015



CTMA zone humide liée à la Sèvre niortaise, au Mignon et aux Autizes

Programme 2015 – Acquisitions foncières et animation

sites CREN / CTMA Marais Mouillé Sèvre Niortaise, Mignon, Autizes



+ Action Chambres d'agriculture : diagnostics d'exploitation et accompagnement individuels

Périmètres d'Intervention Globaux



Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes